

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 14
Pouvoir : 00
Votants : 14

L'an deux mil vingt
Le 05 novembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET,
Maire
Date de la convocation 30 octobre 2020

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE
AVEC BIEVRE ISERE COMMUNAUTE**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Pascale CHOTEL, Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER, Florence MANDON, David ORJOLLET, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET, Albane PINEDE, Annie, PIGNEDE, Sylvie SABATIER,

ABSENT :

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrôle technique périodique des points d'eau incendie dépend de la police spéciale de la défense extérieure contre l'incendie et s'exerce sous l'autorité du Maire.

Le SDIS de l'Isère n'assure plus la reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie.

Dans un contexte de politique commune, Bièvre Isère Communauté propose aux Communes membres dans le cadre de son schéma de mutualisation, d'assurer cette prestation de service. Nous avons déjà eu recours à ce service ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** le principe de prestation de service assurée par Bièvre Isère Communauté pour le contrôle des points eau incendie,
- **CHARGE M.** le Maire de poursuivre toutes démarches utiles en vue de la réalisation de ladite prestation de service (signature d'une convention).

Jean-Michel DREVET,

Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché